

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2017**

**RAPPORT DELIBERATION N°**

**Budget Primitif 2018 - Annexe Eau et Assainissement (M49)**

**Rapporteur : M GALLANT**

**1/ Présentation générale du budget annexe de l'assainissement 2018**

**Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 665 000 €**

**La section d'exploitation: 165 000 €**

Le total des recettes réelles s'élève à : 165 000€.

Le total des dépenses réelles s'élève à : 165 000 €

**La section d'investissement : 2 500 000 €**

Le total des recettes réelles s'élève à : 2 500 000 € d'emprunt

Le total des dépenses réelles s'élève à : 2 500 000 €.

## **Section d'Exploitation**

### **1/ Les recettes d'Exploitation**

Les recettes de fonctionnement, pour un total de 165 000 €, comprennent notamment :

a) La redevance d'assainissement

Elle est calculée à partir de la consommation d'eau potable des ménages. Elle s'élève à 0,30€ par m<sup>3</sup>. Compte tenu d'une consommation d'eau de près de 480 000 m<sup>3</sup>, il a été prévu une recette de 145 000 €.

b) La Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)

Il est estimé une recette de l'ordre de 20 000 €.

### **2/ Les dépenses d'Exploitation**

a) Les charges à caractère général

Il est inscrit la somme de 145 000 € pour couvrir les frais suivants :

- la rémunération du délégataire pour la partie eaux usées,
- de procéder à des inspections télévisées,
- les dépenses d'entretien du réseau,
- L'étude sur la délégation de service public.

b) Les charges de personnel

Il est prévu un montant de 15 000 € qui correspond à la charge de personnel communal qui est affecté à la gestion du budget assainissement.

c) Les charges exceptionnelles

Il est prévu un montant de 5 000 €.

## **Section d'investissement**

### **1/ Les recettes d'investissement**

Les recettes réelles d'investissement sont estimées à 2 500 000 €.

Elles comprennent :

- Emprunt pour 2 500 000 €,

### **2/ Les dépenses d'investissement**

Le total des dépenses réelles d'investissement s'élève à 2 500 000 € avec :

- 2 500 000 € pour des acquisitions de terrains,